



## Mairie de CORCELLES LES CITEAUX

### Conseil Municipal du 30 septembre 2011

### Compte rendu

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, lieu habituel de ses séances, à 20 h sous la présidence de Jérôme FONTAINE, Maire.

**Etaient présents** : MM. J. FONTAINE, maire - P GALTIE, 1<sup>er</sup> adjoint - D. BERGERET, 2<sup>ème</sup> adjoint - F. BOULANGER, 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme C. ESCALIER, 4<sup>ème</sup> adjoint - Melle S. BONNIN - MM. J. BRUN - E. BOUVRET - P. DEDIEU - Mme S. FOREY - S. FORTE - Mme F. MASSON - M. D. TRIART

**Etaient excusés** : M GUILLEMONT (procuration à J. BRUN) - S. RIOTTE (procuration à F. BOULANGER)

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

#### **1 - Taxe d'Aménagement - réforme sur la fiscalité de l'Urbanisme**

**VU** le code de l'urbanisme et notamment son article L 331-1 et suivants, considérant la suppression de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) et la création de la Taxe d'Aménagement (TA);

**Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'instituer le taux de 5 % de la TA sur l'ensemble du territoire communal**

#### **2 - Point sur la rentrée scolaire 2011-2012**

Effectifs :

\* en école maternelle : 19 élèves en tout petit et petite section, 22 élèves en moyenne et grande section : Mme STRIBY et Mme DROUIN -

\* en école élémentaire : 21 élèves en CP, M. Guillaume GROSMAIRE, directeur, 22 élèves en CE1 et CE2, Mme DEFER et 26 élèves en CM 1 et CM2, Mme Céline CHOQUET

Soit en tout : 110 élèves (10 de plus que l'année passée)

Les Conseils d'écoles sont programmés les vendredis 21 Octobre 2011, 17 Février et 15 Juin 2012

Les enseignants ont précisé leur satisfaction pour l'installation du 2<sup>ème</sup> TBI

Rentrée à la cantine - garderie : les effectifs sont très satisfaisants - une 4<sup>ème</sup> personne sera affectée dès la semaine prochaine les mardi et jeudi (journées de grosse fréquentation) et le remplacement d'un agent pour congé maternité est prévu par l'ADMR.

#### **3 - Bilan des travaux communaux**

➤ **Point sur les travaux SICECO** : éclairage du terrain de foot : restent les mâts à poser - SICECO a informé la commande des difficultés d'approvisionnement du matériel

➤ **Route de Villebichot** : L'entreprise Noirod a effectué les travaux semaine 39. Afin que ces travaux soient réalisés dans de bonnes conditions de sécurité, la circulation sur la route de Villebichot a été interdite du 26 au 30 septembre.

➤ **Chauffage dans vestiaires sportifs** : les radiateurs étant en stock, un devis actualisé a été demandé à M. Gauchet - Société EDRA. Il lui a été également demandé un devis pour un radiateur dans les vestiaires visiteurs

➤ **Les travaux des futurs locatifs VILLO rue des Chênes ont débuté**. Un devis avait été demandé pour les travaux d'enfouissement du réseau France Télécom rue des Chênes jusqu'au lotissement des Chênes ; 5712 € HT - Au vu du coût le devis n'est pas retenu.

➤ **Démolition de la grange en ruine rue des Chênes** - Au vu du coût estimé pour le démontage, les élus décident que ces travaux seront réalisés par la mairie.

➤ **Réseau d'eaux pluviales** - Une programmation d'entretien sur plusieurs années a été définie.

➤ **Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CA.E.)** - M. BATTEAULT ayant donné satisfaction, son contrat a été renouvelé pour 6 mois et signé avec la Mission Locale

- **Signalisation au sol** - L'entreprise Girod est intervenue pour la réfection de toutes les peintures au sol.
- **Plantations d'arbres** : Comme chaque année, le conseil municipal **DECIDE** de planter quelques arbres dans la commune : le long du chemin de fer (qui seront commandés) et derrière la SAUM qui seront récupérés dans les forêts communales. Les plantations seront réalisées par les agents et élus.
- **Des travaux de mini pelle** concernant des travaux de décapage pour massif pleine terre, étalement de terre, rebouchage de souches, dessouchages, etc...) ont eu lieu durant une journée,
- **Nettoyage Parc Communal** : Une matinée nettoyage avec les membres de l'association L'ESPERANCE est prévue le SAMEDI 15 Octobre 2011.

### 3 - Urbanisme

- **Autorisations d'Urbanisme** : le maire présente les demandes en cours : Demandes de Certificat d'Urbanisme opérationnel sur la parcelle AD n° 15 et d'information \*sur la parcelle AA n° 105 \*sur les parcelles AB n° 153p, 157 p et 159 - Déclaration préalable sur la parcelle AB n° 143 pour la construction d'un abri à bois
- **Modification du P.L.U.** - Suite à la réunion de travail du 25 août dernier, le Cabinet DORGAT a apporté les modifications nécessaires et présente aujourd'hui le dossier de modification n° 1. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces modifications sans imposer d'espaces réservés, avant de présenter ce dossier aux personnes publiques associées considérant que tous les éléments de décision ont été fournis aux élus.
- Le maire informe les élus de la signature de l'acte de rétrocession par la commune d'une pointe de 14 m<sup>2</sup> au propriétaire riverain (comme prévu par délibération) et de la modification de la surface sur le bail à construction signé avec VILLO
- Avancement de l'étude sur le **cimetière intercommunal** : la commission urbanisme se réunira prochainement à ce sujet en partenariat avec les élus de Savouges afin de proposer au conseil municipal une décision définitive quant à la réalisation de cet équipement intercommunal. Un nouveau document a été rendu au cabinet d'étude en charge du dossier.
- **Vente du terrain rue du Chênerot Parcelle cadastrée section AB n° 161 d'une superficie de 34 m<sup>2</sup>** : Le Maire rappelle qu'il avait été décidé, en séance du 26 août dernier de céder cette petite parcelle au plus offrant. Une seule offre ayant été adressée en mairie au prix de 15,50 € le m<sup>2</sup>, le **Conseil Municipal DECIDE** de vendre la parcelle ci-dessus au prix de 15,50 € le m<sup>2</sup>, **INDIQUE** que les frais afférents à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur.

### 4- Affaires diverses

#### ➤ **Virements de crédits**

**Le Conseil Municipal DECIDE :**

- **D'EFFECTUER** des virements de crédits internes, n'appelant aucune augmentation des dépenses ;
  - **DE FIXER** les tarifs des encarts publicitaires afférents au Bulletin Municipal comme suit: 65.00 € le petit encart et 130.00 € le grand encart - ces tarifs seront applicables à compter du bulletin municipal 2011
- Plusieurs devis d'impression sont demandés pour l'édition du prochain bulletin ; après étude des différents tarifs, le prestataire sera retenu
- **Mise en place des défibrillateurs** -Une réunion publique a eu lieu avec les services du SDIS le vendredi 16 septembre, une quarantaine de personnes était présente. La formation peut être proposée : un bulletin d'inscription à remplir est joint au présent compte rendu
  - Comme cette année, le conseil municipal donne un avis favorable à l'organisation dans la commune d'un cyclocross par le SCO Dijon le 12 Février 2012, épreuve officielle inscrite au calendrier hivernal de la prochaine saison de cyclisme. L'ASC prendra en charge l'organisation de la buvette.
  - **Communication** : début du travail sur le bulletin municipal -
  - **Organisation d'une exposition** le dimanche 6 novembre - Un appel à candidature pour les artistes intéressés sera lancé.

Les comptes rendus des dernières réunions sont donnés aux élus :

- communauté de communes le 5 septembre : compétence périscolaire
- communauté de communes le 6 septembre : commission eau et assainissement

- o conseil communautaire de la communauté de communes le 8 septembre
- o réunion publique pour la construction des logements locatifs le 9 septembre
- o réunion publique pour l'utilisation des défibrillateurs le 16 septembre
- o communauté de communes le 20 septembre : commission petite enfance
- o communauté de communes le 27 septembre : commission déchets
- o communauté de communes le 29 septembre : commission périscolaire

**Le Conseil Municipal prend connaissance :**

- de la commission fleurissement, (érables pour sentier chemin de fer et plantations pleine terre rue du Lavoir) - La commission se retrouvera le mercredi 5/10 à 14 h,
- de la valorisation paysagère du 27 septembre à Montagny-Les-Beaune,
- de la réunion sur le PLU de Noiron-Sous-Gevrey,
- de la participation en légère baisse au don du sang (32 prélèvements dont 8 nouveaux). Un courrier sera adressé à l'infirmière de CERMEX pour prévoir une date mieux appropriée pour l'année prochaine,
- des nouvelles dispositions de la réglementation depuis le 1<sup>er</sup> juin 2011 des débits de boissons et des déclarations en mairie de tous les nouveaux gérants de restaurants souhaitant vendre des boissons alcoolisées à l'occasion des repas ainsi qu'aux commerçants vendant des boissons alcoolisées à emporter,
- du versement de la subvention cantonale de 13 283.62 € pour les travaux de voirie 2010 rue du lavoir,
- du prochain versement de solde de subvention pour les travaux de chauffage de l'école réalisés en 2010 d'un montant de 2292.50 €,
- d'un courrier d'un Corcellois signalant des troubles de voisinage,
- d'un courrier d'un Corcellois pour dégradation de sa boîte aux lettres,
- de la proposition de notre député aux élus, pour une visite au Sénat et à Ass. Nationale le 14 novembre,
- de l'opération « Cœur des Villages » des Restos du Coeur qui se déroulera le 28 janvier 2012 de 9h à 12h.
- de l'arrêté préfectoral n° 169 du 22 avril 2011 complété par l'arrêté Préfectoral du 21 juillet 2011 informant que la commune est située dans une zone à risque couverte par un Plan de Prévention des Risques (PPR) naturels ou technologique, prescrit et approuvé. (zone 2 de sismicité n° 2 faible). Un document communal d'informations (DCI) sera joint à chaque demande effectuée par les acquéreurs ou les locataires d'un bien immobilier situé sur notre commune.
- La mairie remercie les corcellois qui ont bien voulu répondre au questionnaire du Conseil Général et de la FAPA

<b>Tirage des affouages le vendredi 21 Octobre 2011 à 18 h 00 en Mairie</b>
---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00

## INFORMATIONS :

**PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE DE SECTEUR** - Madame Emmanuelle VALENTIN, assure une permanence en mairie dans un bureau qui lui est réservé, de 15 h à 18 h les 3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois (sauf vacances scolaires), soit 17 octobre, 21 novembre et 19 décembre.

**RECENSEMENT NATIONAL** : Il est rappelé aux jeunes de 16 ans qu'ils doivent venir se faire recenser en mairie à partir de leur date anniversaire et dans le trimestre qui suit, munis du livret de famille de leurs parents et de leur carte d'identité.

**L'ARRETE DE LIMITATION PROVISOIRE DE L'USAGE DE L'EAU** est prorogé jusqu'au 31 octobre 2011.










Les différents arrêtés et la carte des bassins versants de la Côte d'Or sont en ligne sur les sites internet de la Préfecture ([www.bourgogne.gouv.fr](http://www.bourgogne.gouv.fr)) rubrique Environnement et de la Direction Départementale des Territoires ([www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr))

**REGLEMENTATION DES FEUX DE PLEIN AIR** : Il est rappelé les termes de l'article 9 "protection des lieux habités" du titre II de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2004 qui stipule « Le brûlage des végétaux à une distance inférieure à 100 m des habitations est interdit »

**INSCRIPTIONS SUR LES LITES ELECTORALES** : Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Français et les jeunes Françaises qui auront 18 ans au plus tard le 29 février 2012 doivent prendre contact avec la mairie, au plus tard le 31 décembre 2011, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office. Tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attachement avec la commune pour se faire inscrire sur les listes électorales

**BIBLIOTHEQUE** : Les nouveaux horaires de la bibliothèque sont les suivants : Les mardis de 16 h 30 à 17 h 30, les vendredis de 16 h 30 à 18 h et les samedis matins de 9 h 30 à 11 h 30

## Calendrier indicatif :

Organisateur	Date	Manifestation
ASC	Dimanche 2 octobre - 9 h 30 - 11 h 30	FOOT-loisir-Stade Michel Fontaine
ASC	Dimanche 16 octobre - RV 14 h	Ballade randonnée - Stade Michel Fontaine (voiture)
Espérance	Samedi 22 octobre	Repas à thème avec soirée dansante
	Conseil municipal le 27 octobre à 20h	
ASC	Dimanche 6 novembre - 9 h 30 - 11 h 30	Sortie Vélo
Espérance	Samedi 5 novembre	Loto
ASC	Dimanche 6 novembre - 9 h 30 - 11 h 30	FOOT-loisir-Stade Michel Fontaine
	Dimanche 6 novembre	EXPO des artistes
	11 Novembre à 11 h	Cérémonie au Monument aux Morts
ASC	Dimanche 20 novembre - RV 14 h	Ballade randonnée - Stade Michel Fontaine (voiture)
Espérance	Samedi 26 novembre	Belote
ASC	Dimanche 27 novembre - 9 h 30 - 11 h 30	Sortie vélo
ASC	Dimanche 4 décembre - 9 h 30 - 11 h 30	FOOT-loisir-Stade Michel Fontaine
Espérance	Samedi 10 décembre	Sortie Marchés de Noël en Alsace
	28 janvier	Collecte pour les Restos du coeur
	Mercredi 29 Février 2012	Cinéma à 16 h
	Dimanche 22 avril 2012	Elections Présidentielles 1 <sup>er</sup> tour
	Dimanche 6 mai 2012	Elections Présidentielle 2 <sup>ème</sup> tour
	Dimanche 10 juin 2012	Elections Législatives 1 <sup>er</sup> tour
	Dimanche 17 juin 2012	Elections Législatives 2 <sup>ème</sup> tour

## FORMATION SECOURISME

**L'organisation de formation secourisme vous est proposée :**

**1°) formation A.M.D « alerte-masser-défibriller+pratique »**

**durée 3 heures**

**10 personnes maximum par session**

**coût : 18 euros/personne**

**2°) formation PSC1 « prévention et secours civique de niveau 1 »**

**(brevet de secourisme)**

**durée : 10 heures**

**en journée la semaine ou samedi matin**

**7 à 8 personnes par session**

**coût : 50euros/personne**

---

**les dates des formations seront arrêtées par l'organisme formateur en fonction du nombre de candidats**

les personnes intéressées sont priées de compléter la fiche ci -dessous et de la déposer au secrétariat de mairie avant le 30 octobre dernier délai



madame ,monsieur : \_\_\_\_\_

adresse : \_\_\_\_\_

formation souhaitée :

A.M.D \_\_\_\_\_

PSC1 \_\_\_\_\_

Nombre de personnes : \_\_\_\_\_

Disponibilité\* : en soirée (A.M.D)

: en journée